

tain nombre de mesures importantes devant le Sénat qui peuvent revenir devant cette Chambre des communes avant la prorogation, et je présume que le ministre des Finances suivra le même principe, peu importe que celui-ci soit ou non conforme à la Constitution. Si le Sénat n'a pas le droit de modifier cette mesure, le ministre n'est pas justifié de prendre l'attitude qu'il a prise. Les brèves explications du ministre des Finances ne m'ont pas permis de me rendre pleinement compte de la portée de ces modifications, mais je dis que l'importance de ce projet de loi exige que la Chambre y donne l'attention la plus grande. Je ne vois pas de raison pour que l'on procède à huis clos à déterminer le revenu imposable de chacun. Il n'y a pas de raison pour que toute cette question d'impôt ne soit pas débattue ouvertement et publiquement. Si l'on permet à certains richards d'instituer un tribunal secret pour entendre leurs causes, sans que le public sache rien de ce qui s'y passe, nous serons bien à plaindre. Ce projet ne met pas suffisamment à contribution pour les fins de la guerre ceux qui ont de la fortune. L'honorable représentant de Lambton (M. Pardee) a eu raison de l'affirmer, lors d'une délibération antérieure du projet de loi si l'on tient compte des mesures d'impôt édictées ailleurs, nous sommes loin d'avoir adopté ici la ligne de conduite que nous aurions dû suivre. Quand le ministre vient nous dire que le Parlement a étudié cette mesure; que le gros rentier doit être protégé; que le public ne sera pas admis à connaître les délibérations du tribunal, et que toute l'affaire se décidera à huis clos, si l'intéressé le désire, j'affirme que le ministre énonce un principe fâcheux. La population de ce pays a le droit de savoir si un homme dont les revenus sont considérables a été, ou non, l'objet d'une enquête sérieuse, et si la preuve faite au sujet de ce revenu justifie, ou non, la décision du tribunal. On dira peut-être que personne n'aime à voir le public s'enquérir de ses affaires personnelles, mais cela n'est pas une réponse. Les circonstances sont telles qu'il n'y a plus lieu de tenir compte de ces susceptibilités, et si nous souffrons qu'aux termes de ce projet, le richard échappe à l'impôt sans que le public soit à même de savoir ce qui en est, je dis que c'est là consacrer un principe pernicieux. Je m'oppose à ce que l'on permette au Sénat d'inclure dans le bill une disposition semblable, et à ce que la Chambre l'adopte.

La Chambre devrait débattre ces questions sous tous leurs aspects.

Je connais seulement la teneur de deux amendements, mais nous ne sommes pas tellement pressés que nous ne puissions prendre tout le temps nécessaire pour considérer quelle sera leur portée, et quels sont les droits du Parlement en pareille matière. Quel motif peut-il exister de modifier le bill en y insérant un amendement de ce genre? Quelle en est la raison?

Le ministre ne nous a donné aucune bonne raison pour nous engager à adopter sa proposition. La session ne finira ni demain, ni lundi. Il figure encore au Feuilleton nombre de projets de loi importants que la Chambre a délibérés longuement; le Sénat en discute présentement quelques-uns. Nous devrions porter à cette question toute l'attention que le peuple veut que nous donnions à des lois d'aussi grande importance. De plus, est-il entendu que si le Parlement adopte la loi dans la teneur proposée par le ministre des Finances, la taxe sur les profits de guerre sera continuée encore une année? Nous avons entendu deux déclarations contradictoires à ce sujet, car on nous a dit une fois que la taxe sur les profits de guerre cesserait à la fin de cette année.

M. l'ORATEUR: Je ferai remarquer à l'honorable député que la motion dont la Chambre est saisie lui demande seulement d'approuver certains amendements apportés par le Sénat à un projet de loi. Les règlements ne permettent pas à l'honorable député de discuter sur cette motion le principe général du bill en question.

M. MACDONALD: Je ne discutais pas le principe général du bill. Je vous dirai, en toute déférence, monsieur l'Orateur, que le Gouvernement doit faire connaître son attitude sur la question de taxes qui est soulevée par la motion que nous discutons. Je disais que nous avions entendu des déclarations contradictoires au sujet de la taxe sur les profits de guerre, et je demandais au Gouvernement de nous faire connaître clairement son attitude.

M. l'ORATEUR: Le bill a déjà été étudié par la Chambre et il s'agit seulement aujourd'hui de discuter les amendements que le Sénat y a apportés. Je ferai remarquer aussi à la Chambre qu'elle n'est pas dans le moment formée en comité général, et qu'un député n'a pas droit de parler plus d'une fois. Je me suis quelque peu départi de cette règle, à l'égard du ministre des Finances, afin de lui permettre de donner toutes les explications nécessaires.